

t-il à nouveau la création d'urgence d'un comité de la Chambre, chargé d'examiner, du point de vue fédéral, la modification de la constitution canadienne?

Je suis reconnaissant d'avoir l'occasion d'expliquer mes raisons de dire que cette question est urgente et essentielle pour l'avenir du Parlement et du Canada. Depuis longtemps divers députés de la Chambre ont laissé savoir qu'il serait nécessaire d'instituer un comité de ce genre. Récemment encore le premier ministre a signalé que cette question était à l'étude.

Le soir du 21 juin, le secrétaire parlementaire du premier ministre a donné ce qui semblait être une réponse vague à une question semblable posée par le député de Sherbrooke (M. Allard)—si cette réponse était jugée sérieusement, elle impliquerait non seulement qu'aucun comité sur la constitution ne serait jamais institué mais qu'il est en réalité inutile d'instituer des comités à la Chambre. Heureusement, le premier ministre a signalé à la Chambre le 23 juin, que le gouvernement s'était limité à étudier le fait qu'il n'était pas souhaitable d'instituer un comité sur la constitution en ce moment—je cite les paroles du premier ministre.

J'avoue que le gouvernement pourrait avoir raison d'aviser à l'opportunité d'établir un comité aussi important. Il y a sans doute des raisons pour lesquelles le gouvernement ne désire pas établir ce comité en ce moment, à cause, par exemple, de la présentation imminente de rapports de diverses commissions royales d'enquête qui pourraient bien porter sur des questions constitutionnelles.

Je vais expliquer pourquoi il est urgent de régler cette affaire sans tarder. Pendant le débat sur l'Adresse en janvier, le premier ministre (M. Pearson) a souligné la nécessité d'établir de nouveaux cadres dans lesquels chaque région du Canada pourrait se développer selon ses propres exigences dans un pays fort et uni. Le rapport provisoire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme qualifie la situation actuelle au Canada de grave crise dans notre histoire. Tout récemment, la province de Québec a tenu des élections, et son nouveau premier ministre est un spécialiste en droit constitutionnel. Je ne devrais peut-être pas parler ainsi en présence du secrétaire parlementaire, car les spécialistes en droit constitutionnel reconnaissent rarement la compétence des autres dans ce domaine.

Toutefois, M. Daniel Johnson, dans son livre récent «Egalité ou indépendance» soutient énergiquement la nécessité d'un changement constitutionnel pour sauvegarder la Confédération. Il y formule bon nombre de

propositions dont certaines sont assez radicales; quoi qu'il en soit, il dit clairement que la question d'un changement constitutionnel ne peut être écartée, ajournée et négligée indéfiniment.

Je suis alarmé à l'idée qu'au cours des prochaines conférences interprovinciales, le gouvernement canadien fera face à des demandes constitutionnelles, qu'il aura à faire des bribes de concessions et que la Confédération risque d'être sapée. Il est d'importance vitale que le gouvernement soit appuyé par l'opinion avertie des députés de tous les partis et de toutes les régions du Canada. L'avenir constitutionnel du Canada n'est pas une question de politique; son examen n'est l'apanage d'aucun parti, pas même du parti qui gouverne à l'heure actuelle.

Une dernière raison pour laquelle la question est urgente, c'est que tout comité de ce genre aura besoin d'amplement de temps pour entendre les experts et examiner les problèmes en détail. Nous devons profiter de l'esprit du centenaire de notre pays pour affirmer de nouveau notre unité nationale en faisant de la constitution du Canada un document canadien approprié à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Cela obligera le Parlement canadien à déployer des efforts créateurs et positifs. Un comité comprenant des membres de tous les partis pourrait être un instrument important à cet égard.

**M. P.-E. Trudeau (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le député de Greenwood (M. Brewin) preconise depuis déjà quelque temps, avec fermeté et ardeur, la création d'un comité parlementaire chargé d'étudier la constitution, et j'espérais ce soir qu'il nous fournirait une raison valable qui justifierait la création d'un tel comité. Je crains qu'il n'y soit pas parvenu.

Certes, si pareil comité devait être de quelque utilité, il faudrait en arriver à s'entendre parmi les parlementaires canadiens sur le genre de constitution que nous voulons, or, je ne crois pas que le député a démontré que ce comité servirait le moins bien à rapprocher, sur le plan des idées, les députés de cette Chambre, dont plusieurs croient au fédéralisme, d'autres, à un statut particulier pour les provinces, alors que d'autres encore estiment que toutes les formes de taxation directe devraient être cédées aux provinces. Je ne pense pas qu'un comité de ce genre susciterait cette sorte d'entente. Il ne serait qu'un forum où la constitution deviendrait une sorte de ballon politique et donnerait lieu à des discussions partisans.